



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 1 sur 25

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : Lubrifiant moteur 4 temps (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : service.technique@accor-lubrifiants.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) :

<http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE N° 1272/2008 (CLP)

Ce produit ne répond pas aux exigences de cette classification.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette conforme à la norme (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :

Aucun(s)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

26/11/2020

FDS :137-192550-261120

Page 2 sur 25

Mention(s) d'avertissement :

Aucune(s)

Mentions de danger :

Aucune(s)

Phrases additionnelles :

EUH208 - Contient: C14-16-18 Alkyl phenol. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - Prévention :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Intervention :

Aucun(s)

Conseils de prudence - Stockage :

Aucun(s)

Conseils de prudence - Elimination :

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Produit inflammable et combustible s'il est chauffé.

Le brouillard d'huiles peut irriter les yeux et l'appareil respiratoire.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut l'irriter et produire des dermatites.

L'huile usagée peut contenir des impuretés dangereuses.

Risque de contamination du sol et des eaux souterraines.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

- Nature chimique : Produit à base d'huiles de bases et d'additifs.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 3 sur 25

- Composants contribuant aux dangers :

COMPOSANTS	Pourcentage (en poids)	Classification CLP (EC) N° 1272/2008	NUMEROS
			INDEX CE CAS Enregistrement
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	< 70 %	Asp. Tox. (H304)	649-467-00-8 265-157-1 64742-54-7 01-2119484627-25
1-Decene, homopolymer, hydrogenated	< 30 %	Asp. Tox. 1 (H304)	- 500-183-1 68037-01-4 01-2119486452-34
Bis(nonylphenyl)amine	< 10 %	Aquatic Chronic 4 (H413)	- 253-249-4 36878-20-3 01-2119488911-28
Diphénylamine	< 0.25 %	Acute Tox. 3 (H331) Acute Tox 3 (H311) Acute Tox. 3 (H301) STOT RE2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	612-026-00-5 204-539-4 122-39-4 - -
C14-16-18 Alkyl phenol	< 1 %	Skin Sens. 1B (H317) STOT RE2 (H373)	- 931-468-2 - 01-2119498288-19

Remarque : La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3% d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole reprises à l'annexe I. DMSO extrait < 3%.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger de cette section 3 figure à la Section 16.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de troubles graves, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

26/11/2020

FDS :137-192550-261120

Page 4 sur 25

Inhalation :

Retirer le sujet de la zone exposée.

Amener le sujet à l'air frais et le garder au calme.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Alerter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau :

Laver la peau à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux :

Rincer à l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 30 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion :

NE PAS FAIRE VOMIR. Alerter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Conseil aux prestataires de premiers secours :

Lors de l'administration des premiers soins, protégez-vous contre l'exposition à des produits chimiques ou à des maladies à diffusion hémotogène en portant des gants, des masques ainsi qu'un équipement de protection oculaire. Après avoir prodigué les premiers soins, se laver la peau exposée avec du savon et de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Voir la section 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note pour le médecin : traiter symptomatiquement.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 5 sur 25

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone). Pour plus d'informations, voir la section 10.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Adapter l'équipement de protection à la taille de l'incendie. L'eau peut éclabousser les éléments proches. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Un équipement de protection individuelle doit être porté. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ventiler la zone si le déversement s'est effectué dans un espace confiné ou dans toute autre zone à faible ventilation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 6 sur 25

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ce produit contient dialkyldithiophosphate de zinc (ZDDP), une substance sensible à la chaleur. Ne réchauffez pas au-dessus de la température maximale de chargement. Des températures plus élevées peuvent entraîner une décomposition exothermique du ZDDP conduisant à la libération de hautement toxiques de sulfure d'hydrogène et de mercaptans d'alkyle pouvant être très odorantes. Mercaptans d'alkyle peuvent réapparaître à des concentrations extrêmement faibles, et les vapeurs peuvent se déplacer pour de nombreux miles à des concentrations détectables. Ces vapeurs de décomposition sont également inflammables et peuvent s'enflammer subitement lorsqu'il est mélangé avec l'air en présence de sources d'ignition telles à des étincelles ou des flammes. Il faut être prudent lorsque l'on chauffe ce produit. Système de chauffage électrique ou à vapeur limitant la température maximale à 120°C est recommandé. Lorsqu'il est chauffé, la température du produit doit être constamment surveillée. Le produit doit être conservé en-dessous de la température de chargement / déchargement maximale recommandée pour éviter la dégradation de la qualité du produit et, éventuellement, décomposition. Une extrême prudence doit être utilisée dans de jaugeage ou des opérations similaires que la surchauffe peut entraîner une accumulation de concentrations létales de sulfure d'hydrogène dans l'espace de conteneurs de tête. Attention: Si le matériau est surchauffé, en particulier en présence d'eau, du sulfure d'hydrogène peut être libéré, ce qui peut causer l'effondrement respiratoire rapide, le coma et la mort sans nécessairement qu'une odeur d'avertissement soit détectée. Si la décomposition est soupçonnée, ou si le produit a été en surchauffe, ne pas ouvrir le conteneur, interrompre le chauffage et garantir l'unité. Engager des procédures d'urgence, en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter l'exposition à des gaz toxiques ou inflammables (par exemple, le sulfure d'hydrogène), tels que l'évacuation des zones contaminées, et l'utilisation d'une protection respiratoire appropriée.

Température de pompage

Ambiante

Température maximale de manipulation

70 °C, 158 °F

Température de chargement maximale

Non déterminée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Prendre des précautions pour éviter tout dégagement dans l'environnement. Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.

Température maximale de conservation

45 °C, 113 °F



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 7 sur 25

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Dans les cas propices à la formation de brouillards, vérifier la PEL de 5 mg par mètre cube de l'OSHA et la TWA de 5 mg par mètre cube de l'ACGIH.

Procédures recommandées de contrôle : Ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, l'atmosphère de travail ou des organismes vivants peuvent être nécessaires pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et / ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Il convient de mentionner à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités :

Utilisation finale : Travailleurs

Voies d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Long terme - effets systémiques

Valeur : 2,73 mg/m³

Utilisation finale : Travailleurs

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Long terme - effets systémiques

Valeur : 0,97 mg/kg

Utilisation finale : Consommateurs

Voies d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Long terme - effets systémiques

Valeur : 0,74 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale : Travailleurs

Voies d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Long terme - effets locaux

Valeur : 5,58 mg/m³



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 8 sur 25

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Utilisation finale : Travailleurs

Voies d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Long terme - effets systémiques

Valeur : 2,73 mg/m³

Utilisation finale : Travailleurs

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Long terme - effets systémiques

Valeur : 0,97 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale : Consommateur

Voies d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Long terme - effets systémiques

Valeur : 0,74 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale : Travailleurs

Voies d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Long terme - effets locaux

Valeur : 5,58 mg/m³

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Utilisation finale : Travailleurs

Voies d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Long terme - effets systémiques

Valeur : 2,73 mg/m³

Utilisation finale : Travailleurs

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Long terme - effets systémiques

Valeur : 0,97 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale : Consommateur

Voies d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Long terme - effets systémiques

Valeur : 0,74 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale : Travailleurs

Voies d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Long terme - effets locaux

Valeur : 5,58 mg/m³

Bis(nonylphenyl)amine :

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 9 sur 25

Valeur: 0,62 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 4,37 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,31 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1,09 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,31 mg/kg p.c./jour

Mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques aigus

Valeur: 20 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 1 mg/cm²

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,22 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Aigus - effets locaux

Valeur: 0,006 mg/cm²

C14-16-18 Alkyl phenol :

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 10 sur 25

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1,17 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,3 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités :

Empoisonnement secondaire : 9,33 mg/kg aliment

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Empoisonnement secondaire : 9,33 mg/kg aliment

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Empoisonnement secondaire : 9,33 mg/kg aliment

Bis(nonylphenyl)amine :

Eau douce : 0,1 mg/L

Eau de mer : 0,01 mg/L

Sédiment d'eau douce : 132000 mg/kg

Sédiment marin : 13200 mg/kg

Sol : 263000 mg/kg

Mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :

Eau douce : 0,0043 mg/L

Eau de mer : 0,00043 mg/L

Sédiment d'eau douce : 233 mg/kg

Sédiment marin : 23,3 mg/kg

Sol : 189 mg/kg

C14-16-18 Alkyl phenol :

Eau douce : 0,1 mg/L

Eau de mer : 0,01 mg/L

Libérations intermittentes : 1 mg/L

STP : 100 mg/L

Sédiment d'eau douce : 4266,16 mg/kg poids sec

Sédiment marin : 426,62 mg/kg poids sec

Empoisonnement secondaire : 3,3 mg/kg aliment



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 11 sur 25

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Diphénylamine :

Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP) / Valeur Moyenne d'Exposition (VME) : 10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition. Voir mesures de protection sous sections 7 et 8.

Équipement de protection individuelle :

Le produit doit être manipulé dans les récipients et des équipements clos, auquel cas une ventilation mécanique du local devrait être suffisante. Une aspiration d'air locale devra être utilisée aux endroits où poussières, brouillards, vapeurs ou gaz peuvent s'échapper dans l'atmosphère du local.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Vêtements de travail protecteurs. Gants de protection en nitrile conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Protection respiratoire

Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE). Protection respiratoire conforme à EN 141.

Mesures d'hygiène

Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit.

Contrôles de l'exposition environnementale

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Pour plus de détails, voir section 6.

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Masse volumique à 20°C (g/cm³) : 0,843

Couleur : Verte

Viscosité à 40°C (mm²/s) : 38,8

Odeur : pétrole

Point éclair (coupelle fermée) (°C) : > 180



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

26/11/2020

FDS :137-192550-261120

Page 12 sur 25

Point d'écoulement (°C) : 200

Température d'inflammation : Non déterminée

Pression de vapeur à 20°C: Non déterminée

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé

Propriétés explosives : Ce produit n'est pas connu pour être explosif.

Propriétés oxydantes : Ce produit est une substance non-oxydante.

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est normalement stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est normalement stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Oxydes de carbone, sulfure d'hydrogène.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : estimation de la toxicité > 2000 mg/kg.

Toxicité aiguë par inhalation : estimation de la toxicité > 20 mg/L (4h, vapeur).

Toxicité aiguë par voie cutanée : estimation de la toxicité > 2000 mg/kg.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 13 sur 25

Irritation cutanée : non classé.
Irritation oculaire : non classé.
Sensibilisation : non classé.
Cancérogénicité : donnée non disponible.
Mutagénicité : donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : donnée non disponible.
Toxicité à dose répétée : donnée non disponible.
Toxicité par aspiration : donnée non disponible.

Composants

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) > 5000 mg/kg.
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, 4h) > 5 mg/L.
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin) > 5000 mg/kg.
Irritation cutanée : Irritation légère de la peau. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.
Irritation oculaire : Irritation légère des yeux.
Sensibilisation : non sensibilisant.
Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité : N'est pas mutagène.
Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.
Toxicité pour la reproduction : Il n'est pas considéré comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : non classé.
Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

1-Decene, homopolymer, hydrogenated :

Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible.
Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible.
Toxicité aiguë par voie cutanée : donnée non disponible.
Irritation cutanée : donnée non disponible.
Irritation oculaire : donnée non disponible.
Sensibilisation : donnée non disponible.
Cancérogénicité : donnée non disponible.
Mutagénicité : donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : donnée non disponible.
Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) > 5000 mg/kg (OCDE ligne directrice 401).
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, 4h, poussières/brouillard) > 5,53 mg/L (OCDE ligne directrice 403).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 14 sur 25

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin) > 2000 mg/kg (OCDE ligne directrice 402).

Irritation cutanée : Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404).

Irritation oculaire : Pas d'irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405).

Sensibilisation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau (OCDE ligne directrice 406).

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes. Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Tératogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : aucun symptôme connu ou attendu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : aucun symptôme connu ou attendu.

Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible.

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : donnée non disponible.

Irritation cutanée : donnée non disponible.

Irritation oculaire : donnée non disponible.

Sensibilisation : donnée non disponible.

Cancérogénicité : donnée non disponible.

Mutagénicité : donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : donnée non disponible.

Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Bis(nonylphenyl)amine :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) > 5000 mg/kg (OCDE ligne directrice 401).

Toxicité aiguë par inhalation : Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat) > 2000 mg/kg (OCDE ligne directrice 402).

Irritation cutanée : Pas d'irritation de la peau (Lapin, OCDE ligne directrice 404).

Irritation oculaire : Pas d'irritation des yeux (Lapin, OCDE ligne directrice 405).

Sensibilisation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau (Test de Maximalisation, Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 406).

Cancérogénicité : Cette substance n'est pas considérée comme carcinogène.

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes. Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Toxicité pour la reproduction : Il n'est pas considéré comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : non classé.

Toxicité par aspiration : non classé.

Bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)] :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle, Substance d'essai : oui) = 2600 mg/kg (Annexe V de la Directive CEE 67/548).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 15 sur 25

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle) > 2 mg/L (OCDE ligne directrice 403).
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle, Substance d'essai : oui) > 3160 mg/kg (OCDE ligne directrice 402). Compte tenu des données disponibles, les critères de classification de sont pas remplis.
Irritation cutanée : Irritant pour la peau (Cochon d'Inde, 4h, OCDE ligne directrice 404).
Irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux (Lapin, 504h, 16 CFR 1500.42).
Sensibilisation : Pas un sensibilisateur de la peau (Test de Buehler, Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 406).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification de sont pas remplis.
Cancérogénicité : donnée non disponible.
Mutagénicité : Test de Ames : négatif. Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes.
Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification de sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification de sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification de sont pas remplis.
Toxicité par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification de sont pas remplis.

Mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) > 2000 mg/kg (OCDE ligne directrice 401).
Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible.
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat) > 2000 mg/kg (OCDE ligne directrice 402).
Irritation cutanée : Pas d'irritation de la peau (Lapin, OCDE ligne directrice 404).
Irritation oculaire : Pas d'irritation des yeux (Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 405).
Sensibilisation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau (Test de Maximalisation, Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 406).
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes. Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes.
Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible.
Génotoxicité in vitro : négatif (Test de Ames, OCDE ligne directrice 471).
Génotoxicité in vivo : négatif (Test du micronucleus in vivo, oral).
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : donnée non disponible.
Toxicité par aspiration : non classé.

Diphénylamine :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) > 3200 mg/kg.
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin) > 5000 mg/kg.
Irritation cutanée : Pas d'irritation de la peau (Lapin).
Irritation oculaire : Irritation légère des yeux (Lapin).
Sensibilisation : non sensibilisant (Rat).

C14-16-18 Alkyl phenol :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle) > 2000 mg/kg (OCDE ligne directrice 423).
Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible.
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle) > 2000 mg/kg (OCDE ligne directrice 402).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 16 sur 25

Irritation cutanée : Pas d'irritation de la peau (Epiderme humain reconstitué (RHE), OCDE ligne directrice 439).

Irritation oculaire : Pas d'irritation des yeux (Lapin, OCDE ligne directrice 405).

Sensibilisation : A un effet sensibilisant (Essai localisé sur les ganglions lymphatiques, Souris, OCDE ligne directrice 429). Le produit est un sensibilisant de la peau sous-catégorie 1B.

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes.

Tératogénicité : NOAEL maternelle = 225 mg/kg p.c./jour. NOAEL développement = 225 mg/kg p.c./jour (Rat, Wistar, oral, OCDE ligne directrice 421). On ne le considère pas comme tératogène.

Génotoxicité in vitro : négatif (Test de Mutation inverse sur les bactéries, Salmonella typhimurium, avec ou sans activation métabolique, OCDE ligne directrice 471). Négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries, Escherichia coli, avec ou sans activation métabolique, OCDE ligne directrice 471). Négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères, Cellules de lymphome de souris, avec ou sans activation métabolique, OCDE ligne directrice 476). Négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro, Lymphocytes humains, avec ou sans activation métabolique, OCDE ligne directrice 473).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : donnée non disponible.

Toxicité par aspiration : donnée non disponible.

Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, < 2% aromatiques :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) > 5000 mg/kg (OCDE ligne directrice 401).

Toxicité aiguë par inhalation : DL50 (Rat, 8h, vapeur) > 5000 mg/kg (OCDE ligne directrice 403).

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin) > 5000 mg/kg (OCDE ligne directrice 402).

Irritation cutanée : Irritation légère de la peau (OCDE ligne directrice 404). Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

Irritation oculaire : Faible irritation possible (OCDE ligne directrice 405).

Sensibilisation : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire. Ne provoque pas de sensibilisation de la peau (OCDE ligne directrice 406).

Cancérogénicité : Cette substance n'est pas considérée comme carcinogène.

Mutagénicité : N'est pas mutagène.

Tératogénicité : Aucun effet sur ou via l'allaitement.

Toxicité pour la reproduction : Il n'est pas considéré toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : non classé.

Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium :

Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible.

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : donnée non disponible.

Irritation cutanée : donnée non disponible.

Irritation oculaire : donnée non disponible.

Sensibilisation : donnée non disponible.

Cancérogénicité : donnée non disponible.

Mutagénicité : donnée non disponible.

Tératogénicité : Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : non classé.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 17 sur 25

Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités :

Toxicité aiguë pour les poissons : LL/EL/IL50 > 100 mg/L.

Toxicité aiguë pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : LL/EL/IL50 > 100 mg/L.

Toxicité aiguë pour les algues : LL/EL/IL50 > 100 mg/L.

Toxicité aiguë pour les bactéries : LL/EL/IL50 > 100 mg/L.

1-Decene, homopolymer, hydrogenated :

Toxicité aiguë pour les poissons : donnée non disponible.

Toxicité aiguë pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : donnée non disponible.

Toxicité aiguë pour les algues : donnée non disponible.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Toxicité aiguë pour les poissons : NOEL/96h \geq 100 mg/L, LL50 > 100 mg/L (OCDE ligne directrice 203).

Toxicité aiguë pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50/LL50/NOEL (Crustacés) > 10000 mg/L (OCDE ligne directrice 202).

Toxicité aiguë pour les algues : NOEL/72h \geq 100 mg/L (OCDE ligne directrice 201).

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques : NOEL (Crustacés) > 10 mg/L (OCDE ligne directrice 211).

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Toxicité aiguë pour les poissons : donnée non disponible.

Toxicité aiguë pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : donnée non disponible.

Toxicité aiguë pour les algues : donnée non disponible.

Bis(nonylphenyl)amine :

Toxicité aiguë pour les poissons : CL50/96h (Danio rerio (poisson zèbre)) > 100 mg/L (Essai en statique, OCDE ligne directrice 203).

Toxicité aiguë pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50/48h (Daphnia magna (Grande daphnie)) > 100 mg/L (Substance d'essai : oui, Essai en statique, OCDE ligne directrice 202).

Toxicité aiguë pour les algues : CE50/72h (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) > 100 mg/L (Essai en statique, OCDE ligne directrice 201).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 18 sur 25

Bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)] :

Toxicité aiguë pour les poissons : CL50/96h (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) = 4,5 mg/L (Essai en semi-statique, OCDE ligne directrice 203).

Toxicité aiguë pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50/48h (Daphnia magna (Grande daphnie)) = 5,4 mg/L (Essai en statique, OCDE ligne directrice 202).

Toxicité aiguë pour les algues : CE50b/96h (Selenastrum capricornutum) = 2,1 mg/L (Essai en statique, OCDE ligne directrice 201).

Mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :

Toxicité aiguë pour les poissons : CL50/96h (Danio rerio (poisson zèbre)) : Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité (Essai en semi-statique, OCDE ligne directrice 203).

Toxicité aiguë pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50/24h (Daphnia magna (Grande daphnie)) > 100 mg/L, Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité (OCDE ligne directrice 202).

Toxicité aiguë pour les algues : CE50/72h (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) > 3 mg/L, Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité (OCDE ligne directrice 201).

Diphénylamine :

Toxicité aiguë pour les poissons : CL0/48h (Leuciscus idus (Ide)) = 20 mg/L, Toxicité pour les poissons.

Toxicité aiguë pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50/24h (Daphnia magna (Grande daphnie)) = 2,3 mg/L, Toxicité pour les daphnies.

Toxicité aiguë pour les algues : CE50/72h (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) = 0,48 mg/L.

C14-16-18 Alkyl phenol :

Toxicité aiguë pour les poissons : CL50/96h (Cyprinus carpio (Carpe)) > 100 mg/L (Essai en statique, OCDE ligne directrice 203).

Toxicité aiguë pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50/48h (Daphnia magna (Grande daphnie)) > 100 mg/L (Essai en statique, OCDE ligne directrice 202).

Toxicité aiguë pour les algues : CE50/72h (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) > 100 mg/L (Essai en statique, Fin, Taux de croissance, OCDE ligne directrice 201). NOEL/72h (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) = 100 mg/L (Essai en statique, OCDE ligne directrice 201).

Toxicité aiguë pour les bactéries : NOEL/3h (boues activées) = 1000 mg/L (Essai en statique, OCDE ligne directrice 209).

Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, < 2% aromatiques :

Toxicité aiguë pour les poissons : LL0/96h (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) = 1000 mg/L.

Toxicité aiguë pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL0/48h (Daphnia magna (Grande daphnie)) = 1000 mg/L.

Toxicité aiguë pour les algues : EL0/NOELR/72h (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) = 1000 mg/L.

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques : NOELR/21jours (Daphnia magna (Grande daphnie)) = 1 mg/L.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 19 sur 25

Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium :

Toxicité aiguë pour les poissons : donnée non disponible.

Toxicité aiguë pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : donnée non disponible.

Toxicité aiguë pour les algues : donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités :

Persistance : donnée non disponible.

Biodégradabilité : Facilement biodégradable. Les composants majeurs sont facilement biodégradables.

1-Decène, homopolymère, hydrogéné :

Persistance : donnée non disponible.

Biodégradabilité : donnée non disponible.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Persistance : donnée non disponible.

Biodégradabilité : Difficilement biodégradable (OCDE ligne directrice 301B).

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Persistance : donnée non disponible.

Biodégradabilité : donnée non disponible.

Bis(nonylphényl)amine :

Persistance : donnée non disponible.

Biodégradabilité : 1 % (aérobie, boue activée, durée d'exposition 28 jours). Difficilement biodégradable.

Bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)] :

Persistance : donnée non disponible.

Biodégradabilité : 1,5 % (aérobie, boue activée, 10 mg/L, substance d'essai : oui, durée d'exposition 28 jours). Difficilement biodégradable (OCDE ligne directrice 301B).

Mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :

Persistance : donnée non disponible.

Biodégradabilité : Difficilement biodégradable (OCDE ligne directrice 301B).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 20 sur 25

Diphénylamine :

Biodégradabilité : 0 % (100 mg/L, durée d'exposition 14 jours). Difficilement biodégradable.

C14-16-18 Alkyl phenol :

Persistance : donnée non disponible.

Biodégradabilité : 6 % (aérobie, boue activée, par rapport à : formation de CO₂ (% de la valeur théorique), durée d'exposition 28 jours). Difficilement biodégradable (OCDE ligne directrice 301B).

Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, < 2% aromatiques :

Persistance : donnée non disponible.

Biodégradabilité : 31,3 % (durée d'exposition 28 jours). Difficilement biodégradable.

Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium :

Persistance : donnée non disponible.

Biodégradabilité : donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités :

Bioaccumulation : Log Kow > 6. Contient composants avec potentiel pour bioaccumulation.

1-Decene, homopolymer, hydrogenated :

Bioaccumulation : donnée non disponible.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Bioaccumulation : Log Kow > 6. Bioaccumulation potentiellement possible.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Bioaccumulation : donnée non disponible.

Bis(nonylphenyl)amine :

Bioaccumulation : Log Kow > 7,6. Une bioaccumulation à envisager.

Bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)] :

Bioaccumulation : Log Kow = 0,9 (23°C). Une bioaccumulation n'est pas à envisager. Log Pow < 1.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 21 sur 25

Mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :

Bioaccumulation : Log Know = 9,2. BCF/35jours (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) = 260 (OCDE ligne directrice 305). En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

C14-16-18 Alkyl phenol :

Bioaccumulation : Log Kow > 7,2 (35°C, pH 7). Une bioaccumulation à envisager (OCDE ligne directrice 117).

Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, < 2% aromatiques :

Bioaccumulation : donnée non disponible.

Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium :

Bioaccumulation : donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Produit

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités :

Eau : Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Sol : Après libération, est absorbé par le sol.

1-Decene, homopolymer, hydrogenated :

Donnée non disponible.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Eau : Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Air : La substance ne s'évapore pas dans l'atmosphère depuis les eaux de surface.

Sol : Absorbé par le sol.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Donnée non disponible.

Bis(nonylphenyl)amine :

Sol : Après libération, est absorbé par le sol.

Bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)] :

Sol : Après libération, est absorbé par le sol.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 22 sur 25

Mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :

Sol : Absorbé par le sol.

C14-16-18 Alkyl phenol :

Eau : Insoluble.

Air : Non volatile.

Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, < 2% aromatiques :

Eau : Pratiquement insoluble.

Air : Le produit s'évapore facilement.

Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium :

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités :

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

1-Decene, homopolymer, hydrogenated :

Donnée non disponible.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement ; Huile de base – non spécifié :

Donnée non disponible.

Bis(nonylphenyl)amine :

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 23 sur 25

Bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)] :

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle :

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

C14-16-18 Alkyl phenol :

Donnée non disponible.

Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, < 2% aromatiques :

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium :

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

· Elimination des déchets:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

Non réglementé



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 24 sur 25

· **IMDG**

Non réglementé

· **IATA**

Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR**

Non réglementé

· **IMDG, IATA**

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Autres informations : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives réglementaires européennes :

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL REVOLUTION 508 509 0W20

Remplace la version du 14/11/2017

FDS :137-192550-261120

26/11/2020

Page 25 sur 25

les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Indications des modifications

Toutes les sections : 26/11/2020.

Symboles et phrases de dangers utilisés dans ce document à la section 3 :

H301 - Toxique en cas d'ingestion.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 - Toxique par contact cutané.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 - Toxique par inhalation.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.